



Garde des biens suite divorce si enfant en charge

Par **voyelle**, le **15/11/2010** à **17:32**

Bonjour,

Mon épouse est partie depuis 2 mois pour reflexion. Dans le cas d'un non retour et eventuel divorce peut elle m'obliger à vendre notre maison (bien commun) alors que mes filles de 18ans et 22 ans vivent sous mon toit. Doit-elle attendre le départ volontaire de mes filles et si oui y'a t'il une date butoir.

merci de me repondre car mon but est de ne pas perturber mes filles malgré leurs age car pour elles, perdre leur famille et leur maison est très difficile à accepter.

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **17:49**

Vos filles sont majeures. Le juge ne vous attribuera sans doute pas le domicile conjugal ni en usufruit, ni en jouissance (vous ne semblez pas être non plus une personne agée).

Vous pourrez lui racheter sa part de la maison, par exemple.

Vos filles sont adultes, elles peuvent gérer ça.

Selon les revenus de chacun et son patrimoine, est-ce que l'un des deux va devoir une prestation compensatoire à l'autre ?